



Procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024

Présidence : M. Yvan BUCCIOL

Ouverture : 20H00

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024
- 4/ Assermentation d'un conseiller
- 5/ Communications du Bureau
- 6/ Communications de la Municipalité
- 7/ Préavis No. 55/2023 - Demande de crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité
- 8/ Rapport-préavis No. 57/2024 - Réponse au postulat Claude Perret et consorts « Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal »
- 9/ Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Caroline Serafini - Pour une réflexion autour de la restauration scolaire : pouvons-nous aller vers plus de durabilité ?»
- 10/ Annonce des préavis à venir
- 11/ Propositions individuelles et divers
- 12/ Contre-appel

1/ Appel

42 Conseillères et Conseillers sont présents

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, MM. les Municipaux Igor DIAKOFF, Jean DE WOLFF, Jean-Marc BETTEMS

Mme Dominique ROGERS, secrétaire – Mme Nathalie BITZ, huissière

Excusés : M. Samir ABID, M. Bastien CLERC, Mme Jolanta DUSZEWSKA, M. Claude FAVRE, Mme Liliane GAVILLET, M. Kaya GÜNER, Mme Isabelle HERING, M. Philippe HUMM, M. Bernard JEANGROS, M. Karim KELLOU

2/ Approbation de l'ordre du jour

Le PRESIDENT informe de l'ajout d'un nouveau point après le point 4 avec la nomination par le Conseil de nouveaux délégués au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) et à la commission de recours en matière d'impôts communaux, postes occupés par la conseillère démissionnaire, Mme Clotilde Vulliemin. Les autres points seront décalés en conséquence.

Il n'y a pas d'autres modifications demandées. Au vote, l'ordre du jour, tel que modifié, est approuvé à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2024.

A la page 640, M. Régis Bovy revient sur son intervention. A la dernière ligne du paragraphe, il fait remarquer que ses dires n'ont pas été entièrement formulés. Il souhaite apporter le complément suivant : « il espère avoir des réponses, notamment sur les coûts engendrés, lorsque l'affaire sera close ».

La parole n'est plus demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2024 est approuvé par 36 oui, 0 non et 5 abstentions.

4/ Assermentations

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de M. Marco GENEROSO.

Avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère et l'assermentation de M. Marco Generoso, le nombre de conseillères et conseillers passe à 44 et 43 votants.

5/ Nomination d'un-e délégué-e au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) et à la commission de recours en matière d'impôts communaux.

Ces postes revenant à l'Alliance libérale de Prangins, M. Jacques Auberson, chef de groupe, propose la candidature de Mme la Conseillère Rachel Cavargna Debluë au RAT et celle de M. le Conseiller Louis de Bourbon Parme à la commission de recours en matière d'impôts communaux.

Le vice-Président demande si quelqu'un d'autre se porte candidat à ces postes.

Cela n'étant pas le cas, Mme Rachel Cavargna Debluë et M. Louis de Bourbon Parme sont élus par applaudissements.

6/ Communications du Bureau

1. Dépouillement des votations de dimanche 22 septembre 2024

Le Bureau sera au complet et en nombre suffisant pour assurer le dépouillement.

2. Démissions

Le PRESIDENT lit les lettres de démission de Mme Clotilde Vulliemin, membre de l'Alliance libérale de Prangins et de Mme Carolina Burki, membre de l'Entente pranginoise. Annexe 1 et 2.

3. Désignation des Présidents COFIN-COGEST

Le Bureau du Conseil est en attente de la confirmation de la Présidence des deux commissions de surveillance. Il remercie les groupes de faire le nécessaire d'ici la prochaine séance du Conseil.

4. Charge actuelle de travail des commissions et charges à venir

Le Conseil traite en ce moment 5 objets avec des commissions qui ont été récemment nommées. Soit 25 personnes en dehors des membres de la COFIN et la COGEST. Autrement dit une occupation de 62% du Conseil hors COFIN-COGEST. Avec le dépôt le 23 août par la Municipalité de 6 objets supplémentaires cela donnera une occupation du Conseil à plus de 100%. Ceci veut dire que chacun des conseillers sera occupé ces deux prochains mois par au moins deux séances de commissions.

La Municipalité annoncera au point 11 les préavis à venir, soit le dépôt d'ici à la fin de l'année de 11 objets supplémentaires à traiter. Ceci va doubler la charge de travail en cours et veut dire que chaque conseiller aura participé d'ici à la fin de l'année à au moins 2 commissions.

Il est dès lors nécessaire de répartir correctement la charge de travail de chacun. Le PRESIDENT invite les conseillers à se manifester auprès de leurs chefs de groupes pour les préavis qui les intéressent, car le Bureau se chargera de nommer d'office ceux qui ne participent pas.

7/ Communications de la Municipalité. Annexe 3

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Service Administration Générale

Conférence de presse

La Municipalité a organisé une conférence de presse le 26 août 2024, afin de présenter les 4 préavis et les 2 rapports-préavis déposés sur le bureau du Conseil communal le 23 août 2024.

Liste des projets/préavis planifiés pour la commune et ses habitants pour la législature 2021-2026 et des dépenses d'investissements associées

L'état des lieux effectué au 19 août 2024 de la liste de projets/préavis qui accompagne notre programme de législature montre que le montant total des dépenses d'investissements planifiées sur la législature a augmenté d'environ

3 millions depuis fin 2023 pour atteindre environ 29.6 millions. Pour, rappel, une priorisation a été effectuée par la Municipalité fin 2023 et de nombreux projets ont été abandonnés. Il s'agit globalement de raisons qui ne sont pas liées à de « nouveaux projets » soit :

- réintroduction du préavis de crédit de réalisation pour la renaturation de la Promethouse en 2025 (plutôt que lors de la prochaine législature) car suite au crédit d'étude alloué par le Conseil communal l'étude avance plus rapidement que prévu (+ CHF 1.5 millions mais pour lequel il y aura de nombreuses subventions)
- Doublement du montant total projeté pour l'assainissement énergétique du bâtiment Très-le-Châtel (+ CHF 680'000.-)
- Augmentation importante du montant total projeté pour l'assainissement énergétique de la 3^e étape du collège de la combe (+ CHF 720'000.-)

En outre, la Municipalité a décidé dans sa séance extraordinaire d'août 2024 d'ajouter un projet/préavis à cette liste, soit la révision du règlement relatif à la taxe communale *Efficacité Energétique/Promotion des énergies renouvelables*.

Réponse à une simple question

En réponse à la simple question concernant la nouvelle signalétique mise en place dans les bâtiments de l'administration communale en début d'année, la Municipalité avait décidé en début de législature de renouveler cette signalétique afin d'en améliorer la visibilité, de l'adapter aux changements de noms de certains services ou de certaines salles mises à disposition. Toutefois, suite au manque de collaborateurs au sein du service Administration générale ainsi qu'à un certain temps avant que le poste de responsable du service Bâtiments soit repourvu, le dossier a été mis de côté. Il a été réactivé fin 2023 et cette signalétique a été changée pour un montant de CHF 1'700.-

Service Urbanisme

La zone de rencontre (20 km/h)

La zone de rencontre (20 km/h) planifiée au centre du village historique (Secteur La Place/Chemin des Alpes/Tronçon du chemin de Trembley situé au centre) a été mise en place. Celle-ci répond à une attente de longue date exprimée par les habitants du chemin de Trembley. La Municipalité avait rencontré à deux reprises ce groupe d'habitants lors de la législature précédente afin d'élaborer cette solution.

Le Plan d'affectation communal (PACom)

Le Plan d'affectation communal (PACom) a été soumis fin 2023 au Canton pour examen préalable à la mise à l'enquête publique. Le Canton a transmis son avis en juillet 2024. Le projet de PACom est actuellement adapté par le mandataire avec le service Urbanisme en y intégrant les demandes de modifications formulées qui sont impératives.

Il n'y a pas de processus itératif. L'examen préalable est unique. Le Canton considère que son avis contient tous les éléments permettant de modifier le PACom afin de le rendre conforme à la loi et au plan directeur cantonal. Une rencontre est néanmoins

planifiée par le Canton début octobre pour répondre aux éventuelles questions que pourrait avoir la Commune.

Selon la planification tentative actuelle la mise à l'enquête du PACom est prévue fin novembre 2024. Si tel n'est pas le cas, la mise à l'enquête se fera au début janvier. En effet, il n'est pas souhaitable que les 30 jours de mise à l'enquête tombent sur la période des fêtes de fin d'année.

Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat-Lévi, Municipale en charge du dicastère.

Mme Alice Durnat-Lévi annonce les événements à venir suivants :

- Séance de présentation sur les accidents domestiques qui aura lieu le 1^{er} octobre 2024. Un tout ménage d'information est en cours d'envoi. Au dos de ce tout ménage, il aura également l'annonce de l'ouverture de la crèche en 2025. Cette annonce a aussi été envoyée de manière individuelle à toutes les familles dont les enfants ont entre 0 et 4 ans, afin de leur donner toutes les instructions nécessaires pour les y inscrire.
- Réception des nouveaux habitants ce samedi 7 septembre dans le cadre de la fête au village, l'occasion pour ceux-ci de rencontrer les autorités et les sociétés locales. 279 nouveaux habitants sont arrivés entre le 19 juillet 2023 et le 6 juillet 2024 contre 344 départs durant cette période. 70 personnes se sont inscrites à l'événement.
- Mise en place de l'affichage numérique dans les écoles achevée. Cela se passe bien mais dans les classes enfantines, le partage de l'unique tableau est difficile.
- Réouverture du Centre d'animation de Prangins (CAP) début septembre avec extension de l'accueil aux jeunes de 10-12 ans le samedi après-midi de 14h à 16h.
- Rentrée scolaire. Au secondaire, des mesures sont prises pour le climat scolaire pour donner suite à l'étude et à ses recommandations. Du point de vue des effectifs, nous avons une légère augmentation au primaire à Prangins. En revanche, au secondaire on note une légère baisse.

Service environnement

Fonds climat : atteinte du budget pour les travaux. Un montant est encore disponible pour les achats.

Bornes de recharge pour les voitures électriques : les travaux se feront courant septembre, pour une mise en service mi-octobre.

Cyclomania et organisation d'une séance de sensibilisation sur la mobilité électrique destinée aux propriétaires et locataires menée de manière interactive par la société d'ingénieurs conseils indépendante Planair SA.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

Service bâtiments

Bail à loyer - Café-Restaurant Les Abériaux

La poursuite de l'audience ayant eu lieu au Tribunal des baux le 29 mai dernier a été fixée par la Présidente du Tribunal des baux au 13 décembre 2024.

Pour rappel, soucieuse de défendre les intérêts de la Commune, la Municipalité a décidé en juin 2024 de ne pas ratifier la proposition transactionnelle qui lui a été soumise à la suite de l'audience du 29 mai dernier. La Municipalité respectera la confidentialité de mise autour des éléments contenus au sein de cette proposition transactionnelle.

M. Igor Diakoff informe, photos à l'appui (annexe 3 - p.6 à 8)), des nombreux travaux réalisés durant l'été :

- Etanchéité pignon salle de gym Combe
- Peintures intérieures (cantine, administration)
- Rénovation du sol des vestiaires des Morettes
- Pose de moustiquaires par la voirie sur l'abat-son du temple pour empêcher les entrées de pigeons, nettoyage complet du beffroi
- Suivi des travaux de pose des Affichages Numériques Frontaux dans nos établissements :
 - passage des réseaux électriques durant les vacances d'avril puis tous les mercredis
 - finition et pose des écrans et antennes wifi en juillet
- Crèche : panneaux photovoltaïques installés, en cours : tuiles, dernières fenêtres, passage de l'ensemble des réseaux (chauffage, électricité, ventilation, sanitaires).

Service culture et sociétés locales

Festival Prangins Baroque. M. Igor Diakoff informe que le concert de dimanche soir, 7 septembre qui devait avoir lieu dans la cour d'honneur du Château de Prangins, aura lieu dans la salle de spectacle des Morettes, en raison d'une météo défavorable.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

Service Ressources humaines

Démarrage en septembre d'un collaborateur au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts en remplacement d'un collaborateur ayant démissionné fin juillet.

Démarrage en novembre d'un collaborateur au Service Environnement en tant que garde-port – en remplacement de l'ancien responsable démissionnaire qui reste attaché comme mandataire à la commune.

Démission pour fin août de la responsable du Service Affaires sociales, enfance & jeunesse – réorganisation au sein du service avec montée en compétence de personnes promettantes et recrutement en cours d'un poste administratif à mi-temps courant de l'automne, tout ceci sans modification d'ETP.

Service Finances

M. Jean de Wolff commente le niveau des entrées d'impôts à ce jour (annexe 3 p.11).

On constate un léger retard sur les impôts des personnes physiques. Depuis 2-3 ans, ce poste est préoccupant. Si le même taux d'atteinte des impôts que l'année passée se vérifiait, il y aurait un manque de CHF 2 millions dans ce poste. En revanche, en ce qui concerne les personnes morales, on peut s'attendre à un excédent de CHF 1'500'000.-. Il manquerait donc CHF 500'000.- au budget pour ce poste, 3 % du budget total. L'année ne sera donc probablement pas au niveau attendu, mais bien meilleure que l'année précédente.

M. Jean de Wolff commente les acomptes péréquatifs 2025 reçus, basés sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (annexe 3 p. 11). Celle-ci n'étant pas encore entrée en force, il s'agit de montants indicatifs. On constate une augmentation de la péréquation dite horizontale et une très grosse baisse de la péréquation verticale dite cohésion sociale. Le budget donnera plus de détail et quel degré de réalité on peut y accorder.

M. Jean de Wolff poursuit en invitant le Conseil à consulter par lui-même les 3 pages qui détaillent les dépassements de 6 comptes (annexe 3 – p. 12-14).

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

Travaux d'installation d'un équipement de pilotage du débit d'une première série de 4 fontaines communales : Plage de Promenthoux, Route de Bénex, Rue de la Gare et Chemin de Trembley. Le système consiste, avec des travaux de génie civil, à faire une creuse et ensuite à installer l'équipement de pilotage (photo annexe 3 p. 15). La commune prend en charge le rétablissement de la fouille, la commune de Nyon et

les Services industriels de Nyon prend en charge les coûts d'installation et de montage du système, ce qui représente CHF 5'000.- par fontaine. Les autres fontaines seront également progressivement équipées de ce système au cours des années à venir. Ce système permet de réduire le débit en journée et d'assurer une fermeture en partie pendant la nuit. Cela représente une économie de 50% de la consommation d'eau.

Terrain de football synthétique

M. Jean-Marc Bettems informe le Conseil de l'engagement ferme de la part du Fonds National du Sport pour le projet communal de terrain de foot synthétique d'une aide financière de CHF 360'000.- valable sur 3 ans. Le travail avance bien. Le préavis devrait être déposé en novembre. Autre engagement ferme d'une aide financière de CHF 5'600.- de la part de l'association suisse de foot pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football. La recherche de fonds se poursuit.

Remplacement du drapeau sur la Tour d'eau pour répondre à de nombreuses demandes. Il sera assuré par les pompiers qui profiteront d'un exercice pour effectuer cette tâche, fin septembre. En effet, l'état de l'escalier pour accéder en haut de la tour, n'est pas jugé suffisamment sécurisé pour le faire emprunter par du personnel communal.

8/ Préavis No. 55/2023 - Demande de crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité

Rapporteur : M. Louis de Bourbon Parme.

Après lecture des conclusions du rapport, le PRESIDENT rappelle au Conseil que la Municipalité a déposé un amendement en février 2024.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en explique la raison. Selon la révision du Règlement de la comptabilité des communes (RCCom), entrée en vigueur au 1er janvier 2024, les durées d'amortissement sont fixées en fonction de la catégorie d'immobilisation concernée sur la base du tableau reproduit dans ledit règlement.

Concernant le traitement de préavis déposés au bureau du Conseil communal en 2023 qui sont adoptés par le Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2024, la procédure est la suivante :

- conserver les conclusions dans lesquelles sont données les durées d'amortissement car ces durées d'amortissement ne figurent pas dans le corps du texte desdits préavis ;
- amender les conclusions des préavis si les durées d'amortissement qui y figurent ne sont pas fixées en fonction de la catégorie d'immobilisation concernée sur la base du tableau reproduit dans RCCom selon la modification de l'art. 17 du règlement entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Au vote, l'amendement municipal est approuvé par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

La discussion est ouverte autour du préavis.

M. François Krull aimerait savoir si le collectif citoyen pranginois « Vivons Prangins demain » a pu recueillir des parrainages lors de la fête de la nature, comme mentionné en page 3 du rapport de la commission.

Une autre question porte sur la mention à la page 8 du préavis municipal, selon laquelle l'Association Jardin-Forêt Suisse (AJFS) s'engage à obtenir un financement du projet à hauteur de 70% en tout du montant de cette demande de crédit, ce qui représenterait un montant de CHF 39'000.- sur les CHF 56'000.- demandés par le préavis.

Avant de répondre à M. François Krull, Mme Alice Durngat-Lévi souhaite saluer la présence dans le public ce soir, des personnes parties prenante dans ce projet. Il s'agit de la doyenne des classes primaires à Prangins, partenaire du projet au sein de l'école, du spécialiste des jardins-forêts et mandataire de la commune. Les voisins de ce projet ainsi que des membres du collectif « Vivons Prangins demain », dans le public mais aussi au sein du Conseil. Cette association est un partenaire crucial pour tous les aspects relatifs à la participation citoyenne.

Mme Alice Durngat-Lévi revient sur les questions posées par M. François Krull. L'appel à parrainage n'a, à sa connaissance, rapporté qu'une petite centaine de francs. Elle précise cependant que l'appel à participation continue. Du reste, si le projet est accepté, la commune fera à nouveau un tout ménage et fera un appel à participation de la part de la population que ce soit sur les aspects financiers, mais surtout pour les aspects participatifs pour avoir un réservoir de bénévoles notamment au sein des familles, étant donné que le projet est prioritairement destiné aux enfants des écoles.

Par rapport au financement, objet de la deuxième question, Mme Alice Durngat-Lévi informe que le seul montant garanti actuellement est celui du département de la formation et de l'environnement de l'ordre de CHF 8'000.-. Les réponses aux demandes de soutien à différentes fondations sont encore en suspens. Mme Alice Durngat-Lévi estime cependant peu probable que d'autres subventions soient accordées, raison d'être du crédit de CHF 56'000.- demandé.

M. Jacques Auberson se dit « un peu choqué » face aux plantes et fruits exotiques qui sont proposés à la plantation. Il souhaite aussi que soit rappelé dans ce procès-verbal la mention faite dans le rapport de la commission à la page 2, au chapitre - fonctionnement - : « la commission a reçu la confirmation que la participation de la commune, via son service des espaces verts, est supportable sans devoir engager du personnel supplémentaire ». M. Jacques Auberson est dubitatif. Il fait remarquer que le bénévolat a ses limites. Il craint que dès les budgets 2025 ou 2026, un ETP sera demandé pour l'entretien de ce jardin.

M. Georges Bochud rappelle qu'il est important pour nos enfants et pour le futur qu'ils aient une approche environnementale et que le côté éducatif soit mis en avant du fait que ce soient des enseignants qui « se mouillent » dans ce projet. Le montant de CHF 56'000.- n'est, de son avis, pas aussi conséquent au regard des enjeux pour la jeunesse et notre futur à tous. Il est convaincu qu'il y aura « un retour sur investissement, cent fois plus important ».

M. Christian Baumgartner rejoint les propos de M. Jacques Auberson. Il craint également que tôt ou tard une augmentation de la main d'œuvre soit demandée au sein des espaces verts. Il souhaite avoir la confirmation par le Municipal en charge, M. Jean-Marc Bettems, que la charge est supportable.

M. Jean-Marc Bettems répond qu'une évaluation a été faite qui dépendra de nombreux facteurs dont la participation des bénévoles. Il a cependant été estimé « réaliste » que 0,2 ETP sera nécessaire.

La question des coûts étant une chose, Mme Marina Parashkevova aimerait également ouvrir la discussion autour de l'arborisation autour de l'école. Ce projet pourrait être une solution pour contribuer à faire baisser la température au sein de l'école des Morettes qui grimpe à 30 C° en hiver et jusqu'à 40 C° en été, pour le bien-être des élèves et des enseignants. Elle soutiendra le projet.

M. Peter Dorenbos aimerait avoir quelques détails sur le fonctionnement de ce projet. Il est fait mention dans le rapport de la commission qu'une association va être créée dont les statuts définiront le degré d'implication de la commune de Prangins. Il demande si cette association a déjà vu le jour. D'autre part, il doute fortement de l'autorité de cette association au travers de ses statuts. Elle pourra tout au plus demander un soutien à la commune.

M. Louis de Bourbon Parme répond que l'association n'a pas encore été créée.

Mme Alice Durnat-Lévi souhaite revenir sur la remarque de M. Jacques Auberson concernant le choix des plantes. Elle informe que la liste des plantes telle qu'elle figurait dans le préavis, qui a été déposé en novembre 2023, a évolué depuis pour plusieurs raisons entre autres pour répondre aux oppositions. Elle garde néanmoins des plantes que l'on qualifiera plutôt « de méditerranéennes plutôt qu'exotiques ».

En ce qui concerne l'association, Mme Alice Durnat-Lévi précise qu'il s'agit d'un collectif, un groupe de citoyens « Vivons Prangins demain » avec lequel la commune a pu établir des contacts après le dépôt du préavis. A voir, s'il va se constituer en association pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune comme toute autre association pranginoise qui reçoit des subventions selon des critères stricts. Il était nécessaire d'attendre de voir si le préavis est accepté avant d'aller de l'avant avec cette future association pour bien définir le cahier des charges exact des uns et des autres. Elle précise que bien que le service des espaces verts ait de son côté fait une estimation d'ETP nécessaire, elle rappelle que ce n'était « pas le but au départ ». Contrairement aux doutes exprimés ce soir, l'expérience montre que les bénévoles sont là. L'idée est que ce jardin-forêt soit majoritairement entretenu par

l'école, les familles et par la population. Mais surtout qu'au bout des 2 à 3 premières années l'entretien soit minimal, un jardin-forêt n'étant pas entretenu comme un jardin. C'est un jardin qui tend à être une jeune forêt, donc il faut aussi lui laisser « un peu vivre sa vie » « pas tout à fait sauvage, mais un petit peu quand même ».

Mme Caroline Serafini intervient pour signaler que le collectif « Vivons Prangins demain » dont elle fait partie, ainsi que Mme la Conseillère Bettina Venezia et quelques 4 autres personnes est très motivé. Si le projet est accepté, il ira de l'avant pour collaborer avec la commune pour chercher des bénévoles pour motiver les groupes autour de « ce magnifique projet ». Il est important de créer au sein des écoles des lieux d'apprentissage pour les enfants qui constituent les futures générations.

Face à la difficulté d'obtenir des fonds et de recruter des gens motivés, M. Blaise Cartier pose la question : « pourquoi ne pas commencer un peu plus petit et grandir en fonction de l'attrait et de l'envie des gens ». Cela lui semblerait plus judicieux.

Mme Bettina Venezia constate qu'aujourd'hui « il faut gratter » pour obtenir des fonds et réunir beaucoup d'efforts pour motiver des bénévoles. Elle rappelle que notre sensibilité à changer. En 2013, lorsque l'école des Morettes a été construite, seule la mise en valeur du bâtiment, « un amas de béton », avait de l'importance avec les conséquences que l'on connaît. Aucune approche paysagère n'avait été envisagée. Elle s'insurge contre le fait que dès qu'il s'agit d'ouvrir des carrières, de bétonner des surfaces, d'acquérir du matériel de construction, les fonds sont là. Pour la nature « il faut galérer », alors qu'avec la densification de l'habitat, beaucoup d'enfants n'ont plus accès à des jardins.

M. Alain-Valéry Poitry est interpellé par les dires de Mme Alice Durgnat-Lévi d'une part qui affirme que l'entretien de ce jardin-forêt sera assuré par des bénévoles et ceux de M. Jean-Marc Bettems selon lequel un 0.2 ETP sera nécessaire.

Mme Alice Durgnat-Lévi répond que l'entretien nécessaire ne concerne pas le jardin en lui-même, le projet ayant été étudié afin qu'il ne soit géré que par des bénévoles. Il sera cependant toujours nécessaire de tondre étant donné que le chemin qui était prévu recouvert de copeaux doit être engazonné pour donner suite à une opposition de l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés (AVACAH). Au moment de l'installation du jardin-forêt, une participation de 20 % de la charge (mentionnée dans le préavis) sera en effet demandée, mais juste pour le démarrage. Mme Alice Durgnat-Lévi relaye que le responsable des espaces verts, s'est dit « enchanté » de cette collaboration. Ce sera l'occasion pour les collaborateurs de diversifier leur travail de voir d'autres pratiques. Mme Alice Durgnat-Lévi insiste que le but du projet ne soit pas de reposer « sur les épaules de la commune ».

Mme Alice Durgnat-Levi répond à M. Blaise Cartier qui propose de commencer « petit ». Elle souligne que le projet repose sur 3 volets : un volet didactique, un volet écologique et la création d'un lien social. Prangins a la chance d'avoir une doyenne et des enseignants très impliqués dans des actions de prévention et de durabilité et dans le désir d'accompagner les élèves, qui sont les citoyens de demain, dans cette

démarche. La première inspiration est donc didactique, c'est pour cela qu'il figure sous « affaires sociales ». Par ailleurs, ce projet présente des vertus écologiques. Une végétation qui transpire permettrait de faire baisser la température ambiante d'un degré au sein de l'école qui avait atteint les 40 C° à la rentrée scolaire. Cela permettra surtout lorsqu'il fait trop chaud dans les classes, de poursuivre l'école à l'extérieur. Les élèves pourront bénéficier dans ce jardin-forêt de tout un matériel naturel pour aborder toutes les disciplines scolaires (mathématiques, français, biologie, histoire, géographie). Prangins, en tant que deuxième commune à se lancer dans un tel projet, a été invitée dans différents forums. Le projet a aussi été présenté à d'autres communes, dont les municipaux étaient enchantés par ce type de projet. Prangins a déjà fait d'autres émules : des projets se construisent déjà dans d'autres communes. Une carte très importante s'est également ajoutée, celle du soutien du Château de Prangins qui souhaite collaborer soit en mettant à disposition des semences ou pour l'organisation d'ateliers.

M. Hervé Durgnat estime pour sa part que la création de ce jardin-forêt et la participation des bénévoles à l'entretien de celui-ci représentera une économie pour la commune qui doit actuellement procéder à la tonte de cette grande surface qui sera ensuite occupée par le jardin-forêt.

Mme Caroline Serafini relève que 3 % de la population seulement a conscience que la biodiversité va mal. Les milieux bâtis sont des bombes à retardement, créant des îlots de chaleur qu'il va falloir gérer dans le futur. Quelques milliers de francs ne devraient pas mettre en péril un tel projet. Et si la commune ne montre pas l'exemple, comment s'attendre à ce que tout un chacun fasse les bons gestes dans son jardin.

M. Christian Baumgartner dit « que les bras lui en tombent » en entendant Mme Alice Durgnat-Lévi mentionner qu'il fait 42 C° dans les classes de l'école des Morettes. En sera-t-il de même dans la crèche en construction.

Mme Alice Durgnat-Lévi répond que le bâtiment qui abritera la crèche et l'UAPE est construit avec des matériaux naturels et sera pourvu d'un jardin. A l'école, projet à CHF 10 millions, « avec ses magnifiques murs en béton, ses sublimes baies vitrées et pas de jardin, on se retrouve effectivement avec des classes à 42 C° ».

M. Sébastien Rumley relève que la commune gagnera un nouveau parc public.

Mme Alice Durgnat-Lévi souhaite préciser que ce jardin-forêt sera en effet accessible au public mais uniquement pendant les heures scolaires. En dehors des heures scolaires, l'accès sera uniquement encadré par la commune ou l'association dans le cadre d'ateliers.

Le projet ayant le soutien de l'école, M. Peter Dorenbos s'étonne qu'il n'y ait pas de subventions de la part du département de l'instruction publique et de participation de l'école via son budget. M. Peter Dorenbos aimerait également savoir s'il existe encore des oppositions qui n'ont pas encore été levées.

Mme Alice Durgnat-Lévi confirme que toutes les oppositions ont été levées.

M. François Krull ne soutiendra pas ce projet. « Pour la énième fois, on nous propose un préavis pour lequel on ne connaît pas les coûts qu'on devra payer ».

M. Hervé Durnat ne comprend pas la remarque « de ne pas oser ». C'est au Conseil de donner l'impulsion à une politique environnementale qui va permettre de modifier le comportement et regard porté sur le paysage urbain. Le paysage urbain doit changer « c'est fondamental. On ne peut pas laisser les gazons à raz, on doit amener de la hauteur, de la diversité ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le Conseil **décide par 31 oui, 10 non et 2 abstentions**

1. d'accorder un crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité,
2. de financer cette opération avec la trésorerie courante,
3. d'amortir ce montant sur une période de ~~7 ans~~ **10 ans** et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement

Mme Alice Durnat-Lévi remercie le Conseil pour sa confiance et ce vote positif. Elle remercie également la commission pour son travail approfondi et les nombreuses questions qui ont permis d'affiner le projet. Effectivement, celui qui va être réalisé n'est pas exactement celui inscrit dans le préavis, car il a évolué depuis, notamment pour donner suite aux oppositions. Elle invite également le Conseil à participer notamment au moment des plantations.

9/ Rapport-préavis No. 57/2024 - Réponse au postulat Claude Perret et consorts « Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal »

Rapporteur : M. Jean-Emmanuel Pegada

Après lecture des conclusions du rapport, le **PRESIDENT** soulève un problème de forme. Il s'agit d'un postulat qui a donné lieu à un rapport-préavis comme réponse. Les conclusions du rapport-préavis demandent de prendre acte ou de ne pas prendre acte. Il n'est pas possible pour une commission de modifier les conclusions et d'y ajouter des compétences qui entrent dans la sphère de la Municipalité. L'idée d'accorder un crédit par la commission est une demande qui n'est pas légitime. Le **PRESIDENT** informe qu'il aurait fallu déposer une motion pour avoir cette compétence. Il revient cependant à la Municipalité de considérer si elle peut accéder à cette demande et accélérer le processus. Le **PRESIDENT** informe donc qu'au moment du vote, le Conseil se prononcera uniquement sur la prise d'acte ou la non prise d'acte.

Le **PRESIDENT** demande si M. Jean-Emmanuel Pegada a des informations à ajouter. M. Jean-Emmanuel Pegada mentionne que la commission a surtout effectué un travail de vérification auprès des communes utilisatrices et de la société MeerKathe SA afin de bénéficier des expériences acquises et de discuter des éventuels problèmes rencontrés. Le système de vote SunVote est le seul choisi par toutes les communes depuis 2021.

La commission a choisi deux recommandations : avoir la possibilité de recourir au vote nominal, s'il est demandé sans que cela soit une obligation et d'essayer d'implanter le système encore en 2024 et non en 2025.

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos ne comprend pas comment est calculé le coût supplémentaire d'un montant de CHF 2'090.- pour 20 télécommandes supplémentaires à CHF 95 pièce. Il constate également que la commission s'est réunie deux fois, sans convoquer la Municipalité. Il demande si ce n'est pas une obligation de rencontrer le Municipal en charge.

M. Jean-Emmanuel Pegada répond que la commission n'a pas informé la Municipalité de ses réunions, ni convoqué le Municipal en charge.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond qu'il est en effet d'usage de consulter la Municipalité. S'agissant d'un rapport-préavis, la Municipalité a compris que la proposition faite ne suscitait pas de questions. S'il s'était agi d'un préavis, elle se serait étonnée qu'un rapport ait été déposé sans que la Municipalité ait pu défendre son point de vue.

M. Jean-Emmanuel Pegada intervient pour dire que le rapport-préavis était très complet et qu'il a estimé qu'il était « inutile de les importuner » pour leur faire redire ce qui était déjà dans le rapport, de manière très complète.

M. Olivier Binz s'adresse au PRESIDENT et demande « comment peut-on passer cette réponse en motion, en préavis, en quelque chose de concret assez rapidement ? »

Le PRESIDENT répond que la seule option est de manifester dans le débat l'intérêt d'une accélération de l'acquisition de ce système de vote. Le Conseil n'a pas la compétence d'agir sur le budget 2024 sur une ligne qu'il n'a pas proposée lui-même.

M. Jacques Auberson invite la Municipalité, dans la mesure du possible, à mettre ce système en place d'ici la fin de l'année. Il ne sait pas s'il y a au budget un poste où il y a « un peu de mou ». Il a aussi été mentionné que les rentrées fiscales ne seraient pas si mauvaises et se situeraient à 3% de l'équilibre. M. Jacques Auberson trouve que la séance du budget serait l'occasion idéale pour tester le système, cette séance étant riche en discussions et en votes. Cela permettrait aussi de soulager le travail des scrutateurs.

Mme Bettina Venezia trouve le coût du système proposé élevé. Elle demande si la commission s'est penchée sur d'autres systèmes avec par exemple des applications qui pourraient être téléchargées sur les téléphones portables des conseillers.

M. Jean-Emmanuel Pegada rappelle que la Municipalité a déjà procédé à une sélection pour fixer son choix sur le système SunVote. La commission a fait sa propre enquête pour constater que la majorité des communes, plus petites, de même taille ou même plus grandes ont également opté sur ce système. Seules quelques

communes et également le Grand Conseil ont opté pour les systèmes plus pointus qui incluent des micros et des affichages plus élaborés. Des systèmes à télécharger comme le suggère Mme Bettina Venezia poseraient un problème légal et de confidentialité, pouvant être piratés.

M. Sébastien Rumley relève qu'à Nyon un des points des conclusions du rapport-préavis 2024/130 stipulait « d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- ». Si cela s'est pratiqué à Nyon, pourquoi ne pas amender les conclusions du rapport-préavis municipal en y ajoutant un deuxième point qui accorde à la Municipalité le crédit nécessaire.

M. Léo Durgnat regrette que les télécommandes du système SunVote ne comportent que trois boutons : oui-non-abstention en comparaison de celles du système IVS qui en compte 10. Il pense que cela peut poser un problème pratique lorsqu'on doit voter plusieurs affirmations qui ne sont pas compatibles.

M. Peter Dorenbos rejoint M. Jacques Auberson et invite la Municipalité « à creuser un petit peu pour voir où il y aurait CHF 18'000.- et au pire du pire, de faire une annonce de dépassement de budget ».

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, revient sur la question de la forme. Il aurait été préférable de déposer une motion plutôt qu'un postulat, qui aurait permis le dépôt d'un préavis avec une décision du Conseil communal pour une certaine somme. Pour revenir sur la remarque de M. Sébastien Rumley, Mme Dominique-Ella Christin est d'avis que les conclusions proposées par la Municipalité de Nyon étaient déjà libellées différemment.

Mme Dominique-Ella Christin souligne également l'importance du débat. Si au vote, une majorité voire l'unanimité prend acte du rapport-préavis, la Municipalité prendra cela comme un signal positif pour considérer un éventuel dépassement de CHF 20'000.- aux comptes 2024 sur le poste qui correspond à cet achat et qui donc ne figurera pas au budget 2025. Cette réponse ne peut pas être donnée ce soir. C'est une considération qui sera débattue en Municipalité.

M. Jean-Emmanuel Pegada rassure M. Léo Durgnat. Le système SunVote permet, moyennant une manipulation, de télécharger sur les télécommandes des choix multiples avec des cases à cocher.

En ce qui concerne la mise en place du système en 2024, la société MeerKathe SA a assuré que cela était réalisable sur le plan technique. Une décision prise encore ce mois permettrait d'assurer la mise à disposition du matériel et des formateurs pour la séance de décembre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 40 oui, 0 non et 3 abstentions

de prendre acte du rapport-préavis No. 57/2024 en réponse au postulat Claude Perret et consorts « Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal ».

10/ Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère Caroline Serafini – « Pour une réflexion autour de la restauration scolaire : pouvons-nous aller vers plus de durabilité ? »

Mme Caroline Serafini remercie la Municipalité pour sa réponse qui la satisfait.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

11/ Annonce des préavis à venir

Le 27 septembre 2024 :

Service Urbanisme et Service Travaux publics

Rapport-Préavis – Stratégie globale de gestion de l'éclairage public

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Rapport-Préavis – Centre d'animation

Service Bâtiments

Préavis – Crédit complémentaire Préavis 66/2020 Etude construction crèche et cantine scolaire

Le 11 octobre 2024 :

Service Administration générale

Préavis – Réévaluation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil communal et indemnités

Service Finances

Préavis – Budget 2025

Le 29 novembre 2024 :

Service Environnement

Préavis - Révision du règlement sur les arbres

Préavis – Révision du règlement sur la taxe sur l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables

Service Bâtiments

Préavis – Demande de crédit d'étude de CHF 220'000.- pour l'assainissement énergétique de la 3^e étape du bâtiment scolaire de la Combe

Préavis – Demande de crédit pour la pose d'une pompe à chaleur et l'installation d'un chauffage au sol au bâtiment du Vieux-Pressoir

Service Travaux publics

Préavis – Demande de crédit de CHF 2'000'000.- pour la réalisation d'un terrain de football synthétique

Service Bâtiments et Service Travaux

Préavis – Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments et les lieux publics

12/ Propositions individuelles et divers

M. Blaise Cartier revient sur le pilotage du débit des fontaines dont l'information a été donnée ce soir. Il demande pourquoi ce système a été privilégié plutôt qu'un système plus simple avec un bouton poussoir pour fournir de l'eau à la demande.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond qu'en observant ce qui se fait à Nyon, il a été constaté que le système est efficace et qu'il permet de réguler certaines fontaines pour éviter les gaspillages d'eau souvent constatés avec les boutons poussoir et aussi prévenir le vandalisme. Le but est d'uniformiser toutes les fontaines du village. Une fontaine à l'école de La Combe est munie d'un bouton poussoir et d'un système qui prévient les abus de pression pour activer l'arrivée d'eau.

M. Jacques Auberson suggère de peindre au sol en bas de la route de la Bossière un signal d'interdiction de circuler en remontant cette route qui serait plus visible que le petit panneau existant actuellement. Il dit s'être trouvé à deux reprises cet été en face d'un véhicule remontant cette route.

M. Jacques Auberson se réfère au tout ménage informant des nouvelles zones 20. Il regrette, comme d'autres personnes qui lui en ont fait la remarque, qu'un petit plan n'ait pas été ajouté qui indique où commencent et finissent ces zones.

M. Jacques Auberson poursuit en faisant remarquer qu'il n'avait pas vu la mise à l'enquête du projet qui semble se dessiner à la suite de travaux de démolition d'un bâti existant sur la parcelle Entre Deux Chemins.

Pour conclure, M. Jacques Auberson émet le souhait d'éviter que la séance du Conseil se tienne pendant la semaine du Festival Prangins Baroque durant laquelle toutes les salles sont occupées et où il faut « jongler » pour trouver des salles pour réunir les groupes politiques.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la parcelle à laquelle M. Jacques Auberson fait référence est située entre les sociétés Denogent et la carrosserie Lauber. Cette parcelle a été rachetée par la société Swissroc en septembre 2023. L'activité constatée sur cette parcelle était liée à la démolition de la grange qui s'y trouvait. La société Swissroc échange activement avec la société Denogent qui utilise actuellement les terrains vendus par Novartis à Swissroc afin de trouver une solution qui satisfasse les deux parties. En ce qui concerne le projet, il y a six mois, une esquisse qui était encore en discussion, avait été présentée à la commune. La société Swissroc avec laquelle la commune entretient de très bonnes relations devrait certainement prochainement reprendre contact.

Mme Dominique-Ella Christin est en accord avec la remarque selon laquelle un plan aurait dû figurer sur le tout ménage annonçant les zones 20. Pour pallier ce manque d'information, le plan a été posté sur le site internet de la commune.

En ce qui concerne la remarque sur la signalisation à la route de la Bossière, Mme Dominique-Ella Christin, rappelle que dans la planification des zones 30 sur tout le territoire pranginois, cette route fait partie de la zone 07 dont le préavis sera déposé en 2025. La réflexion est en cours et les éléments que l'on retrouve dans le document « planification de la mobilité » dont le Conseil a pris acte en 2022 dessinent le projet tel qu'il est imaginé pour l'instant. Evidemment, il y aura à nouveau des spécialistes de la mobilité qui se pencheront dessus. Le projet va peut-être un peu évoluer, mais l'idée est bien que les vélos puissent remonter la route de la Bossière. Cela répond également à une préoccupation de la législature précédente qui a été remontée à la Municipalité par M. le Conseiller Yvan Bucciol.

M. Jean-Marc Bettems quant à lui, précise qu'un nouveau panneau sens interdit a été installé de l'autre côté de la route, bien visible celui-là. Il estime qu'on ne peut pas faire plus actuellement et qu'il revient aux usagers de respecter la signalisation.

M. André Fischer demande si c'est possible de connaître le montant de la taxe que Nyon prélèvera lorsque la commune sera raccordée à la STEP de Nyon.

M. Sébastien Rumley remercie la Municipalité d'avoir assuré tout l'été le fonctionnement de la fontaine à la route de Bénex. Beaucoup de personnes s'y sont arrêtées dont des cyclistes.

Mme Fabienne Zingg a été approchée par des joueurs de pétanque qui demandent si un petit entretien est prévu au terrain de pétanque aux Abériaux.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que l'état d'usure a bien été constaté et qu'une remise en état allait être effectuée.

M. Régis Bovy pose la question de savoir pourquoi tous les équipements de la place de jeux aux Abériaux ont été retirés et particulièrement au début de la saison estivale.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que la commune doit répondre à des exigences au niveau de ces équipements. Une visite a été organisée avec des organismes de surveillance. Certains équipements ont été déclarés non-conformes. La commune pouvant être attaquée en cas d'accident, elle est en train d'évaluer l'ensemble des places de jeux pour répondre aux normes de sécurité.

M. Jean-Emmanuel Pegada constate que Prangins ne fait pas partie des communes inscrites au Clean-up Day qui aura lieu le 14 septembre. Il demande si l'expérience de l'année précédente était négative.

M. Jean-Marc Bettems répond que l'activité d'un collaborateur au sein du service de la Voirie et des espaces verts est de veiller à la propreté et de collecter les déchets sauvages dans l'espace public. De ce fait, cette activité ponctuelle n'a pas de valeur

ajoutée étant donné que le travail est fait régulièrement. Il a donc pris la décision de ne pas reconduire l'action cette année.

M. Régis Bovy espère juste que les organismes qui déclarent ces structures non-conformes ne soient pas les mêmes qui proposent de les remplacer par des structures en aluminium « absolument immondes. Ce serait bien d'avoir à nouveau un toboggan et une petite cabine en bois plutôt que ces trucs modernes qui à mon avis sont encore moins conformes que ce qu'il y avait avant ».

M. Olivier Binz se dit « sidéré du pinaillage autour de 56'000 francs pour amener un tout petit peu de végétation dans le village et 2 millions pour un terrain de football synthétique. Vous ne trouvez pas cela bizarre ».

M. Régis Bovy rebondit. Certes le débat a été émotionnel mais ce n'est pas le thème ni le montant engagé qui fait peur. Poser des questions, ce n'est pas « avoir peur, pinailler ou être contre », cela crée un débat constructif. Ce n'est pas parce que le thème porte sur l'éducation, les enfants et la biodiversité qu'il faut « foncer tête baissée ». Il est important de prendre de la hauteur et d'avoir une vision globale pour arriver à un accord comme cela a été le cas ce soir.

Mme Marina Parashkevova revient sur son intervention concernant l'école des Morettes. En plus de la déficience énergétique du bâtiment avec des températures avoisinant les 40 C° en été et 30 C° en hiver, se pose un autre problème crucial celui de plusieurs fenêtres coulissantes cassées sans que des mesures correctives n'aient été prises pour réparer les dommages. A cela s'ajoute le risque de leur sortie du cadre lors de la manipulation des enseignantes ou des élèves. Elle demande si la Municipalité a trouvé une solution à ces fenêtres cassées ou éventuellement envisagé le remplacement de celles-ci. Existe-t-il une solution technique immédiate pour les problèmes de sécurité liés aux fenêtres coulissantes. Et pour conclure, est-ce que la Municipalité a de manière générale prévu de réaliser un bilan énergétique des Morettes y compris de l'UAPE qui s'y trouve également, afin d'identifier d'éventuels défauts de construction et de maintenance dans le but de trouver des solutions.

M. Igor Diakoff, Municipal, répond que les vitres qui composent les fenêtres du bâtiment des Morettes sont difficilement manipulables et très lourdes, certaines pèsent jusqu'à 300 kg. La Municipalité « a beaucoup relancé l'architecte ». « On a de la peine de trouver une solution ». Des sociétés sont également venues sur place pour faire un constat. Il faudrait soit « tout changer ou engager des dépenses importantes ». Il poursuit en faisant remarquer que le bâtiment est très hermétique au point de vue de la chaleur. Lorsque la chaleur entre, elle ne ressort plus. D'où les problématiques avec ces grandes baies vitrées et l'apport solaire lorsqu'il est maximal. Il est prévu d'ici la fin de l'année de réaliser une étude thermique du bâtiment. Il est également envisagé d'avoir des stores différents qui permettent de mieux filtrer le degré de chaleur. M. Igor Diakoff conclut que la Municipalité est très « préoccupée » et cherche des solutions. Une solution envisagée serait l'installation d'une climatisation. Une discussion doit avoir lieu avec l'école qui doit également donner son accord.

M. André Fischer pose la question de savoir « comment on peut louer une salle de gymnastique qui n'est pas conforme à une école ». Il rappelle que cette deuxième salle de gymnastique n'est pas conforme aux exigences cantonales pour son usage par des écoles notamment du point de vue de l'éclairage, des douches et de la sonorisation.

M. Igor Diakoff, Municipal, relève que la question a déjà été posée à plusieurs reprises. M. André Fischer rétorque « mais on n'a toujours pas la réponse ». Dans ce cas, M. Igor Diakoff suggère à M. André Fischer de déposer une interpellation, il aura ainsi une réponse écrite.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

13/ Contre appel

La présence est de 44 conseillères et conseillers. La séance est levée à 22H25.

La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

Mardi 8 octobre 2024 à 20H00

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Yvan Bucciol



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 4 septembre 2024**

1. Lettre de démission de Mme Clotilde Vulliemin
2. Lettre de démission de Mme Carolina Burki
3. Communication de la Municipalité

Prangins. Le 13 août 2024

Monsieur le Président,
Cher Yvan,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.
Chers collègues,

C'est avec une émotion certaine que je me vois dans l'obligation de déposer ma démission au Conseil Communal pour le 1^{er} septembre 2024.

Mes ennuis de santé, d'où mes absences à répétitions ne me permettent plus de trouver, ni le temps, ni l'énergie nécessaire à étudier, à me positionner et à me consacrer à mon rôle de conseillère.

Il est donc temps pour moi de laisser la place et de passer la main.

Mais je le regrette !

Que de belles années passées au Conseil. Au bureau d'abord, puis à la présidence, puis à nouveau, dans les rangs, à vos côtés. J'encourage tous ceux qui hésitent, à se présenter ; cela est enrichissant, formateur et permet de saisir beaucoup de subtilités inhérentes à la vie communautaire d'un village.

Je souhaite à chacun d'entre vous de belles expériences au sein du Conseil et peut-être nous croiserons-nous au hasard des chemins.

En attendant, il me reste à vous dire à tous, un chaleureux « AU REVOIR » !

Clotilde Vulliemin



Carolina Burki
Bruyère 42
1197 Prangins

Yvan Buccioli
Président du Conseil
communal
Chemin des Mélèzes 31
CH-1197 Prangins

Prangins, le 26 août 2024

Objet : Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

C'est avec un profond regret que je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseillère communale.

En juin dernier, j'ai eu le grand bonheur de devenir grand-maman. Ce nouveau rôle dans ma vie me demande du temps et de l'énergie, que je souhaite pleinement consacrer à ma famille. Dans ce contexte, je pense qu'il est préférable de céder ma place à une personne disposant de la disponibilité et du dynamisme nécessaires pour remplir ce rôle avec toute l'attention qu'il mérite.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée durant mon mandat.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de ma démission, je vous adresse, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil, mes salutations les meilleures.



Carolina Burki

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 4 septembre 2024

Service Administration Générale

- Etat des lieux au 19 août 2024 de la liste des projets/préavis pour la commune et ses habitants pour la législature 2021-2026 et des dépenses d'investissements associées :
 - Augmentation d'environ 3 millions du montant total des investissements planifiés (total de 29.6) depuis fin 2023. Pour, rappel, une priorisation a été effectuée fin 2023 et de nombreux projets ont été abandonnés.
 - La Municipalité a décidé dans sa séance extraordinaire d'août 2024 d'ajouter un projet/préavis à cette liste, soit la révision du règlement relatif à la taxe communale *Efficacité Energétique/Promotion des énergies renouvelables*
- Réponse à la simple question concernant la signalétique dans les bâtiments de l'administration communale

Service Urbanisme

- La zone de rencontre (20 km/h) planifiée au centre du village historique (La Place/Alpes/Trembley) a été mise en place
- Le Plan d'affectation communal (PACom) a été soumis fin 2023 au Canton pour examen préalable à la mise à l'enquête publique.
 - Le Canton a transmis son avis en juillet 2024
 - Le projet de PACom est actuellement adapté en y intégrant les demandes de modifications formulées qui sont impératives
 - Il n'y a pas de processus itératif. L'examen préalable est unique. Le Canton considère que son avis contient tous les éléments permettant de modifier le PACom afin de le rendre conforme à la loi et au plan directeur cantonal
 - Selon la planification tentative actuelle : mise à l'enquête du PACom fin novembre 2024

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Séance sur les accidents domestiques le 1^{er} octobre 2024
- Réception des nouveaux habitants ce samedi 7 septembre
- Mise en place de l’affichage numérique dans les écoles achevée
- Réouverture du CAP début septembre avec extension accueil pour les 10-12 ans le samedi après-midi de 14h à 16h

Service Environnement

- Fonds climat : atteinte du budget pour les travaux. Un montant est encore disponible pour les achats
- Bornes de recharge pour les voitures électriques : les travaux se feront courant septembre, mise en service mi-octobre
- Cyclomania et organisation d’une séance de sensibilisation sur la mobilité électrique

Service Bâtiments

- **Bail à loyer - Café-Restaurant Les Abériaux :**
 - La poursuite de l'audience ayant eu lieu au Tribunal des baux le 29 mai dernier a été fixée par la Présidente du Tribunal des baux au 13 décembre 2024.
 - Pour rappel, soucieuse de défendre les intérêts de la Commune, la Municipalité a décidé en juin 2024 de ne pas ratifier la proposition transactionnelle qui lui a été soumise suite à l'audience du 29 mai dernier. La Municipalité respectera la confidentialité de mise autour des éléments contenus au sein de cette proposition transactionnelle.
- **Réalisation de nombreux travaux durant l'été :**
 - Etanchéité pignon salle de gym Combe
 - Peintures intérieures (cantine, administration)
 - Rénovation du sol des vestiaires des Morettes

Service Bâtiments (suite)

- **Réalisation de nombreux travaux durant l'été (suite) :**



- Pose de moustiquaires par la voirie sur l'abat-sons du temple pour empêcher les entrées de pigeons, nettoyage complet du beffroi



Service Bâtiments (suite)

- **Réalisation de nombreux travaux durant l'été (suite) :**
 - Suivi des travaux de pose des Affichages Numériques Frontaux dans nos établissements :
 - passage des réseaux électriques durant les vacances d'avril puis tous les mercredis
 - finitions et pose des écrans et antennes wifi en juillet



Service Bâtiments

- **Crèche** : Panneaux photovoltaïques installés, en cours : tuiles, dernières fenêtres, passage de l'ensemble des réseaux (chauffage, électricité, ventilation, sanitaires)



Service Culture & Sociétés locales

- Prangins Baroque

Une semaine d'événements autour des arts baroques

PRANGINS BAROQUE

DU 2 AU 8 SEPTEMBRE 2024

3 SEPTEMBRE
CONCERT DU MARDI
HAENDEL RENCONTRE CARBONELLI
TEMPLE DE PRANGINS - 19H30

6 SEPTEMBRE
CARTE BLANCHE
AUX JEUNES ENSEMBLES
TEMPLE DE PRANGINS - 19H30

7 & 8 SEPTEMBRE
BALADES MUSICALES
VISITE DU CHÂTEAU EN MUSIQUE
CHÂTEAU DE PRANGINS

8 SEPTEMBRE
ENSEMBLES
CONCERT FINAL
CHÂTEAU DE PRANGINS - 19H30

ENTRÉES LIBRES
RESERVATIONS:
PRANGINSBAROQUE.CH
☎ +41 76 200 66 90

COMMUNE DE PRANGINS

ROSDATION FIDELITY

Denogent

la Mobilière

PRANGINS BAROQUE^{5ans}

EQUIPE ARTISTIQUE
Direction artistique
Marijana Mijanović
Mise en scène, chorégraphie, danse
Marie-Nathalie Lacoursière
Violon baroque, coach instrumental
Bojan Čičić
Chef d'orchestre, clavecin, coach instrumental
Steven Devine
Coach mental
Denis Jaccard
Danse
Stéphanie Brochard

ENSEMBLE CHARVARI
Manon Chapelle, viole de gambe
Asami Kosaki, clavecin
Geneviève Larger, traverso

ENSEMBLE CORDES LIEES
Pierre-Baptiste Brioude, luth, théorbe
Eneš Džhanykova, violon baroque

ENSEMBLE FOUR BEERS AND A GLASS OF WINE
Kateřina Bližkovská, chant, guitare baroque
Lucie Cases, violoncelle baroque
Marie Cogels, flûtes à bec
Sophie Paeshuyse, violon baroque

ENSEMBLE THE GREAT BEAR
Francine Maas, violon baroque
Matthew Millkey, violon baroque
Kiele Sacco, clavecin

ENSEMBLE O TEMPORA
Carles Dorador I Jové, théorbe, percussions
Sophie Gallagher, soprano
Quentin Guérillot, clavecin
Simon Lefebvre, violoncelle baroque
Laure Massoni, violon baroque

Lumière et sonorisation
Sonoval SA
Photographies et vidéos
Alessandro Palmieri
Graphisme
locamallo

ORGANISATION
Association Prangins Baroque
Patricia Piller
Anne-Laure Nessi
Marijana Mijanović
Chantal Lauper
Giulia Valentini
Igor Diakoff

Cette 5^{ème} édition est consacrée aux jeunes ensembles baroques, qui nous inspireront par leur talent, leur fraîcheur et leur diversité. Trois concerts, des ateliers ouverts au public pour voir les ensembles travailler et des balades en musique à travers le Château de Prangins; venez célébrer le festival baroque qui unit jeunes talents à de renommés mentors depuis 5 ans à Prangins!

MARDI 3 SEPTEMBRE 2024
Concert du Mardi – Haendel rencontre Carbonelli
Récital de sonates pour violon de Georg Friedrich Haendel et de son contemporain moins connu, Giovanni Stefano Carbonelli. Ce concert met en lumière deux musiciens renommés de l'équipe artistique: le violoniste Bojan Čičić ainsi que le claveciniste Steven Devine.
📍 TEMPLE DE PRANGINS 🕒 19H30

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024
Carte blanche aux jeunes talents
Nos cinq jeunes ensembles sélectionnés auront le plaisir de vous jouer leurs pièces préférées au cours de cette soirée qui leur est entièrement dédiée.
📍 TEMPLE DE PRANGINS 🕒 19H30

SAMEDI 7 & DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024
Balades musicales au Château
Découvrez le château de Prangins et son histoire d'une manière inédite, aux côtés de nos musiciens lors d'une balade musicale riche et variée. Organisation conjointe avec le Musée National Suisse-Château de Prangins.
📍 CHÂTEAU DE PRANGINS 🕒 SAMEDI: 11H et 15H DIMANCHE: 11H

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024
ensembles
Concert clôturant une intense semaine d'échanges artistiques et humains autour de l'art baroque. Venez applaudir nos jeunes talents de cette 5^{ème} édition lors du concert final de Prangins Baroque dans la cour du château de Prangins.
📍 CHÂTEAU DE PRANGINS 🕒 19H30

Ateliers ouverts au public: programme détaillé sur notre site internet.

ENTRÉES LIBRES
RESERVATIONS CONSEILLÉES
BILLETTERIE DES LE 19 AOÛT 2024 SUR
PRANGINSBAROQUE.CH
☎ +41 76 200 66 90



Service Ressources humaines

- Démarrage en septembre d'un collaborateur au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts en remplacement d'un collaborateur ayant démissionné fin juillet
- Démarrage en novembre d'un collaborateur au Service Environnement en tant que garde-port – en remplacement de l'ancien responsable démissionnaire qui reste attaché comme mandataire à la commune
- Démission pour fin août de la responsable du Service Affaires sociales, enfance & jeunesse – réorganisation au sein du Service et recrutement en cours d'un poste administratif à mi-temps courant de l'automne, tout ceci sans modification d'ETP

Service Finances

Les entrées d'impôts à fin juillet 2024 sont les suivantes:

- Personnes physiques :
 - 2024 → 16.5 M soit 75.3% d'atteinte du budget de 21.9 M
 - 2023 → 17.5 M soit 82.9% de 21.1 M atteint
 - → prévision fin 2024 si %2024 = %2023 => 19.9 M
- Personnes morales :
 - 2024 → 3.5 M soit 152% d'atteinte du budget de 2.3 M
 - 2023 → 0.95 M soit 95% de 1 M atteint
 - → prévision fin 2024 si %2024 = %2023 => 3.7 M
- prévision fin 2024 Globale => 23.6 M soit 97% du budget
- Acomptes péréquatifs 2025 reçus:
 - Péréquation CHF 7.8 M contre CHF 6.1 M dans budget 24
 - Cohésion sociale CHF 4.2 M contre CHF 9.2 M dans budget 24
 - TOTAL CHF 12.1 M contre 15.8 M dans budget 24

Service Finances (suite)

Annnonce des dépassements de budget :

- Compte 140.3185 : Honoraires et frais d'expertises ; budget de CHF 0 dépassement prévu en fin d'année de maximum CHF 40'000.- pour engager un garde-port auxiliaire (qui n'est autre que l'ancien garde-port démissionnaire) à un taux au maximum de 30% pour palier à la réduction des EPT personnel fixe au port, suite au transfert d'un adjoint au garde-port au Service Travaux publics.
- Compte 180.3137 : Cartes journalières CFF ; budget : CHF 0 / compte 180.4359 - Ventes et prestations diverses (cartes journalières) ; budget CHF 1'800.- ; les deux comptes seront dépassés fin 2024 d'environ CHF 24'000.- chacun car le budget 2024 ne prenait en compte que la marge attendue sur la vente de cartes CFF.

Service Finances (suite)

Annonce des dépassements de budget (suite) :

- Compte 190.3185 : Honoraires et frais d'expertises ; budget de CHF 15'000.- ; dépassement prévu en fin d'année de CHF 5'000.- en lien avec les besoins de suivi du fournisseur Prime Consulting et d'amélioration par un expert externe de l'outil ERP de la Commune.
- Compte 200.3189 : Frais divers, travaux exécutés par des tiers ; budget de CHF 10'000.- ; il est prévu fin 2024 un dépassement de CHF 15'000.- afin de financer le travail fait par des intervenants externes pour accompagner la transition du plan comptable actuel vers le nouveau plan MCH2.

Service Finances (suite)

Annonce des dépassements de budget (suite) :

- Compte 410.3901 : Imputations internes de frais de personnel ; budget CHF 135'000.- ; il est prévu fin 2024 un dépassement de CHF 10'000.- correspondant à l'augmentation de 30% du temps entre septembre et décembre 2024 du collaborateur en charge de l'élaboration du PGEE.
- Compte 570.4359 : Prestations parascolaires facturées aux parents ; budget CHF 429'300.- ; le montant de revenus prévu au budget ne sera pas atteint. Le montant budgété pour 2024 était erroné suite à une erreur de calcul. Le nouveau montant attendu à ce compte à fin 2024 est CHF 243'000.-.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Travaux d'installation d'un équipement de pilotage du débit d'une première série de 4 fontaines communales
 - Plage de Promenthoux, Route de Bénex, Rue de la Gare et Chemin de Trembley



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (suite)

- Engagement ferme d'une aide financière de CHF 360'000.- de la part du Fonds National du Sport pour le projet communal de terrain de foot synthétique
- Engagement ferme d'une aide financière de CHF 5'600.- de la part de l'association suisse de foot pour la rénovation de l'éclairage du terrain de foot. La recherche de fonds se poursuit.
- Remplacement du drapeau sur la Tour d'eau